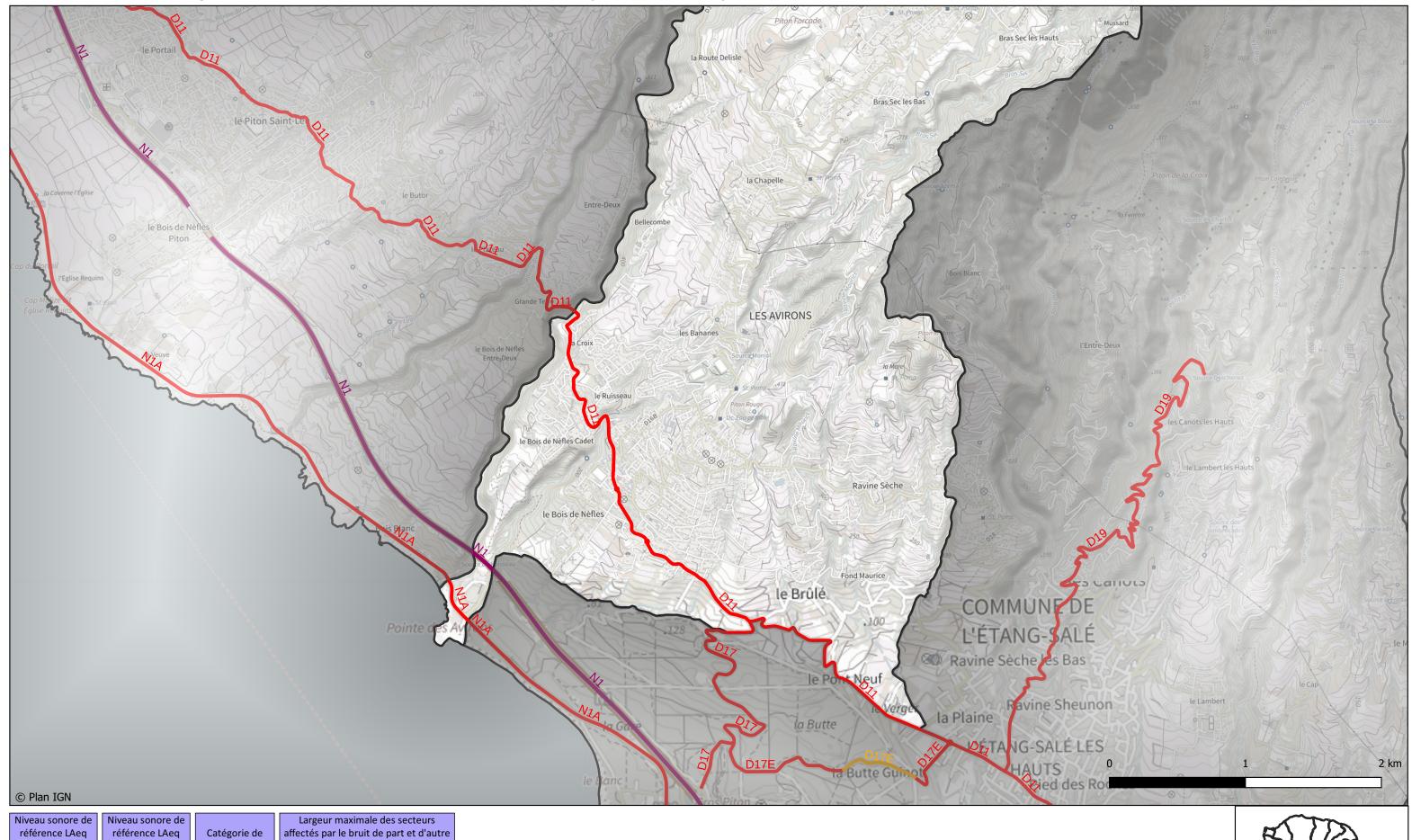




DEAL Réunion - Cerema Méditerranée Révision du classement sonore de La Réunion

Mise à jour du classement sonore des infrastructures routières des transports terrestres du département de La Réunion - commune de Les Avirons



Niveau sonore de référence LAeq (6h00 - 22h00) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h00 - 6h00) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée de l'infrastructure
L > 81 76 < L <= 81 70 < L <= 76	L > 76 71 < L <= 76 65 < L <= 71	1 2 3	d = 300 m d = 250 m d = 100 m
65 < L <= 70	60 < L <= 65	5	d = 30 m

Conformément à l'article R571-43 du CE, dans les départements d'outre-mer, l'isolement requis ne concerne pas les infrastructures de transport terrestre classées dans les deux dernières catégories (4 et 5) définies en application de l'article R. 571-34

